

qu'il est constitué essentiellement de petites et moyennes entreprises. De même dans le secteur du transport, du bâtiment, de la transformation des métaux.

CONCLUSION

Impuissance du C.N.P.F. due à son organisation

Dans la mesure où le C.N.P.F. a conservé l'organisation qu'il s'était donné en 1947, il apparaît marqué fortement par le rôle définitif auquel il se limitait alors. Conçu comme un organisme de liaison très souple, il est efficace, en cas de crise politique grave, pour rallier en son sein le plus grand nombre d'adhérents. Par contre, dans la mesure de l'initiative et l'offensive sur le plan économique et social, apparaît de plus en plus comme son rôle d'avenir, le C.N.P.F. s'avère impuissant, paralysé par une « démocratie excessive » (jusqu'au niveau de l'exécutif), entre syndicats professionnels, encombré par la place accordée aux petites et moyennes entreprises.

Ainsi, le C.N.P.F. a été incapable de définir une politique économique globale par rapport aux instances politiques ; les exemples ne manquent pas, qu'il s'agisse des premiers plans ou de la C.E.C.A. et du Marché commun, où le C.N.P.F. ne put définir une position patronale, condamné à rappeler seulement quelques grands principes et obligé par ailleurs de laisser les intérêts patronaux divergents se médiatiser directement au niveau politique ou de faire confiance aux hommes politiques pour résoudre les problèmes concernant l'ensemble du patronat.

De même, le C.N.P.F. est impuissant à définir ce qui peut être concédé « raisonnablement », aux salariés. Quelques semaines avant la généralisation de la quatrième semaine de congés payés, le C.N.P.F. votait des résolutions à la quasi-unanimité pour la dénoncer comme impossible. C'est que, pour promouvoir une politique sociale qui soit respectée, il faudrait au C.N.P.F. des structures plus fortes, des statuts de la discipline exigée des adhérents serait mieux précisée...

Ainsi, on peut dire qu'avec les structures héritées de 1947, le C.N.P.F. est incapable de définir et de faire valoir la politique économique et sociale du patronat. Incapable donc d'initiatives, le C.N.P.F. est obligé de s'en remettre dans le domaine économique à des solutions imaginées en dehors de son sein par les états-majors politiques (ce qui peut comporter certains dangers pour lui, même si ces états-majors sont en fait dévoués au capitalisme). Dans ses rapports avec les syndicats ouvriers, son attitude consiste seulement à ne pas trop s'éloigner du statu quo.

Février 1969.

Debard-Paul-David.

(1) Ce qui ne signifie pas, bien sûr, qu'il n'y eut pas de pressions patronales. Seulement, les intérêts patronaux ne se manifestaient par rapport aux instances politiques qu'au niveau d'entreprises ou de branches professionnelles.